



Déménagement et clause de paiement abusive

Par **vesuvio**, le **12/04/2022** à **14:06**

Bonjour,rnrnAprès avoir sollicité des devis auprès de différents déménageurs, je constate que leurs demandes de paiement sont assez abusives.rnrnIls demandent 40% à l'acceptation du devis, ce qui est normal mais ensuite le versement du solde soit 60%, au chargement sur le site de départ !rnrnIl me semble que la prestation n'étant pas terminée puisqu'il y a encore le trajet du camion puis la livraison et le montage des meubles sur le site d'arrivée, cette exigence du paiement complet de manière prématurée est abusive.

Par **morobar**, le **13/04/2022** à **09:45**

Bonjour,rnrnNon il n'y a rien d'abusif.rnrnQue le paiement soit effectué avant prestation est une demande contractuelle à laquelle vous abondez ou pas.rnrnVous payez le billet de train ou d'avion **AVANT** debouger d'un millimetre.